

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 7 août 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 3 juillet 2023 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Johanne Joannette  
Siège #3 - Raymond Bisailon  
Siège #4 - Annie Gagnon  
Siège #5 - Bruno Lavallée  
Siège #6 - Pierrette Lajoie

Est/sont absents à cette séance :  
Siège #1 - Yves Arcouette

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2023-07-255**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2023, avec la modification suivante :

### **AJOUTER :**

**15.2 Résolution pour désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec l'Association du baseball mineur de la région d'Acton - Édition 2023.**

**17.1 Dépôt d'une lettre du Service incendies.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023.**

#### **4 - CORRESPONDANCE**

**4.1** - Dépôt de la réponse du ministère des Transports du Québec à la résolution 2023-06-212.

**4.2** - Dépôt et acceptation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 de la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale et autorisation du paiement de la contribution de la Ville.

**4.3** - Dépôt d'une lettre de CAUCA

#### **5 - CONSEIL**

**5.1** - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

**5.2** - Résolution pour autoriser la vente des lots 6 471 305 et 6 471 314 du cadastre du Québec à Mme Katia Lamoureux et M. Jérémie Côté.

**5.3** - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.2 - Réfection des infrastructures rue de la Mine.

**5.4** - Résolution pour désigner les membres relativement au règlement 003-2023 sur la démolition d'immeuble de la Ville d'Acton Vale.

#### **6 - RAPPORTS MENSUELS**

**6.1** - Dépôt du rapport du service incendie

#### **7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**

#### **8 - DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **9 - TRÉSORERIE**

**9.1** - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer

#### **10 - GREFFE MUNICIPAL**

**10.1** - Avis de motion et présentation du règlement 011-2023 relatif au stationnement

**10.2** - Avis de motion et présentation du règlement 010-2023 établissant la tarification pour Musiqu'art.

**10.3** - Adoption du règlement 007-2023 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

**10.4** - Adoption du règlement 009-2023 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville d'Acton Vale de l'entretien de tout système de traitement tertiaire avec désinfectant par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.

**10.5** - Avis de motion et présentation du règlement 012-2023 établissant les coûts d'inscription aux cours de gymnastique.

#### **11 - RESSOURCES HUMAINES**

**11.1** - Embauche de pompiers à temps partiel.

#### **12 - COUR MUNICIPALE**

#### **13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

#### **14 - TRAVAUX PUBLICS**

**14.1** - Adjudication du contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites.

## **15 - LOISIRS**

**15.1** - Résolution pour autoriser l'augmentation du coût d'inscription proposé par l'Association du hockey mineur d'Acton Vale, saison 2023-2024.

**15.2** - Résolution pour désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec l'Association du baseball mineur de la région d'Acton - Édition 2023.

## **16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**

**16.1** - Offre de services - Programmation nouvel automate et interface d'opération à l'usine d'épuration.

**17** - Dépôt d'une lettre du Service incendies.

## **18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

## **19 - VARIA**

## **20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

## **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2023-07-256**

### **3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 juin 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **4 - CORRESPONDANCE**

### **4.1 - Dépôt de la réponse du ministère des Transports du Québec à la résolution 2023-06-212.**

La Ville d'Acton Vale a reçu la réponse du ministère des Transports du Québec suite à la résolution 2023-06-212, demandant au MTQ de pouvoir installer des panneaux "Interdiction d'utiliser le frein moteur" sur la rue Boulay.

**Le conseil en prend acte.**

**2023-07-257**

### **4.2 - Dépôt et acceptation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 de la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale et autorisation du paiement de la contribution de la Ville.**

Suite au dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 soumis par la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, le

conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 tel que soumis; la quote-part de la Ville étant établie à 10 % de 7 494 \$;

D'autoriser le paiement d'un montant total de 749.40 \$, à même le poste budgétaire 02-520-00-970, à la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, ce montant représentant la contribution de la Ville pour l'année 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **4.3 - Dépôt d'une lettre de CAUCA**

La Ville d'Acton Vale a reçu une lettre de la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) concernant le renouvellement du contrat 9-1-1 et convention incendie - Actualisation des clauses et modalités.

**Le conseil en prend acte.**

### **5 - CONSEIL**

#### **5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.**

Aucune dépense prévue.

**2023-07-258**

#### **5.2 - Résolution pour autoriser la vente des lots 6 471 305 et 6 471 314 du cadastre du Québec à Mme Katia Lamoureux et M. Jérémie Côté.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à Mme Katia Lamoureux et M. Jérémie Côté les lots 6 471 305 et 6 471 314 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 2 094.2 mètres carrés, au prix de 181 461.16 \$, incluant les taxes applicables;

Que Mme Lamoureux et M. Côté ont versé un montant de 9 073.06 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signée en date du 26 juin 2023;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2023-07-259**

#### **5.3 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.2 - Réfection des infrastructures rue de la Mine.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.2 relatif aux travaux de réfection des infrastructures rue de la Mine;

Attendu la recommandation de monsieur François Pothier, ing., de la firme Pluritec;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 256 263.04 \$ plus taxes, à Sintra (CDUQC) à titre de paiement du décompte progressif no.2;

De financer cette dépense de 256 263.04 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 007-2020;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.2 – Travaux de réfection des infrastructures rue de la Mine.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2023-07-260**

**5.4 - Résolution pour désigner les membres relativement au règlement 003-2023 sur la démolition d'immeuble de la Ville d'Acton Vale.**

Attendu que le 20 février 2023, la Ville d'Acton Vale adoptait le *Règlement 003-2023 sur la démolition d'immeuble de la Ville d'Acton Vale*;

Attendu que dans cedit règlement, l'article 6 stipule qu'un comité doit être formé et ce dernier est composé de trois (3) membres du conseil municipal désigné par le conseil;

Attendu que la durée du mandat est d'un (1) an et est renouvelable;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

De nommer mesdames Annie Gagnon et Johanne Joannette, ainsi que monsieur Bruno Lavallée, membres du comité, tel que stipulé au *Règlement 003-2023 sur la démolition d'immeuble de la Ville d'Acton Vale*.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6 - RAPPORTS MENSUELS**

**6.1 - Dépôt du rapport du service incendie**

**Le conseil prend acte.**

**7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**

1. Greffe municipal et Cour municipale
2. Services culturels et sportifs
3. Travaux publics
4. Direction générale
5. Bibliothèque municipale
6. Urbanisme
7. Trésorerie
8. Incendie

- 9. Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 10. Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

**8 - DIRECTION GÉNÉRALE**

**9 - TRÉSORERIE**

2023-07-261

**9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des chèques émis et des paiements directs du 30-05-2023 au 28-06-2023</li> </ul>	86 787.07 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiements par AccèsD du 01-06-2023 au 30-06 - 2023</li> </ul>	743 974.80 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaires, REER pour le mois de juin 2023</li> </ul>	145 930.45 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 01-06-2023 au 28-06-2023</li> </ul>	371.00 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le mois de juin 2023</li> </ul>	564 602.24 \$
<b>Grand Total</b>	<b>1 541 665.56 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**10 - GREFFE MUNICIPAL**

**10.1 - Avis de motion et présentation du règlement 011-2023 relatif au stationnement.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Johanne Joannette qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *règlement 011-2023 relatif au stationnement*;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Johanne Joannette le projet de règlement intitulé : « *Règlement 011-2023 relatif au stationnement*, qui sera adopté à une séance subséquente.

### **10.2 - Avis de motion et présentation du règlement 010-2023 établissant la tarification pour Musiqu'art.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *règlement 010-2023 établissant la tarification pour Musiqu'art*;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon le projet de règlement intitulé : « *Règlement 010-2023 établissant la tarification pour Musiqu'art* », qui sera adopté à une séance subséquente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-07-262

### **10.3 - Adoption du règlement 007-2023 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.**

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 5 juin 2023;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 5 juin 2023;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 19 juin 2023 à 20h;

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté le 19 juin 2023;

Attendu qu'un avis public adressé aux personnes habiles à voter intéressées à présenter une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement a été publié et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue dans le délai prévu;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter le règlement 007-2023;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'adopter le règlement *007-2023 modifiant le règlement de zonage 069-2003, de la Ville d'Acton Vale* afin de fixer à 90 mètres carrés la superficie maximale d'un bâtiment accessoire détaché dans les zones 146 et 147.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-07-263

**10.4 - Adoption du règlement 009-2023 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville d'Acton Vale de l'entretien de tout système de traitement tertiaire avec désinfectant par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 juin 2023, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 009-2023 « *Règlement numéro 009-2023 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville d'Acton Vale de l'entretien de tout système de traitement tertiaire avec désinfectant par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.* »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**10.5 - Avis de motion et présentation du règlement 012-2023 établissant les coûts d'inscription aux cours de gymnastique.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *Règlement 012-2023 établissant les coûts d'inscription aux cours de gymnastique*;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : "*Règlement 012-2023 établissant les coûts d'inscription aux cours de gymnastique*", qui sera adopté à une séance subséquente.

**11 - RESSOURCES HUMAINES**

2023-07-264

**11.1 - Embauche de pompiers à temps partiel.**

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la directrice aux Ressources humaines et communications, DGA;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de messieurs Vincent Gagnon, Jérémy Chagnon-Morin et Raphaël Leclerc à titre de pompiers à temps partiel au Service des incendies;

Leur embauche est conditionnelle à la réussite d'un examen médical effectué par une institution indépendante;

Ils seront inscrits auprès de l'école nationale des pompiers, afin de compléter la formation requise, dès la réussite de leur période de probation;

Leur date d'embauche sera déterminée par le directeur incendie, à la suite de la confirmation des résultats médicaux conformes. Si requis, afin de déterminer leur rang sur la liste d'ancienneté, un tirage au sort sera effectué. Pendant leur période de probation, il est convenu avec le directeur qu'ils ne participeront pas à tous les appels, seulement les interventions générales confirmées;

La rémunération des candidats sera selon les conditions salariales de la convention collective

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **12 - COUR MUNICIPALE**

## **13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

## **14 - TRAVAUX PUBLICS**

**2023-07-265**

### **14.1 - Adjudication du contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a procédé, le 27 juin 2023 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites;

Attendu que les fournisseurs se sont procuré les documents sur le SEAO et que la Ville a reçu SIX (6) soumissions;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 30 874.30 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-415-00-419, pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites;

De financer cette dépense à même les surplus libres;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **ICR Expert Inc.** en vertu du prix prévu dans sa soumission du 27 juin 2023 pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites, au coût de 30 874.30 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **15 - LOISIRS**

**2023-07-266**

### **15.1 - Résolution pour autoriser l'augmentation du coût d'inscription proposé par l'Association du hockey mineur d'Acton Vale, saison 2023-2024.**

Attendu que l'Association du hockey mineur d'Acton Vale soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2023-2024 de 10 \$ pour les joueurs des catégories M7 à M18 (simple lettre);

Attendu que la hausse est justifiée par l'augmentation du coût de la location de la glace pour la saison 2022-2023 et celle à prévoir pour 2023-2024, l'augmentation significative du tarif des arbitres en 2022-2023 et celle à prévoir pour 2023-2024, l'augmentation du tarif des marqueurs en 2022-2023 et celle à prévoir en 2023- 2024, afin que ce tarif soit équivalant à la moyenne des associations du secteur de Hockey Estrie, et l'ajout des heures de formation pour certains intervenants, afin qu'ils soient en mesure de bien utiliser la plateforme Spordle et HRC (marqueurs, arbitres, registraire);

Attendu que l'AHMAV demande à la Ville d'évaluer la possibilité d'instaurer un nouveau régime de subventions, afin de leur permettre de répondre aux critères d'admissibilité du retour de taxes TPS-TVQ en tant qu'OSBL;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser l'Association du hockey mineur d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2023-2024, soit de 10 \$ pour les catégories M7 à M18 (simple lettre), passant de 270 \$ à 280 \$ par joueur;

Que la Ville d'Acton Vale conserve le statu quo concernant les subventions et entend faire des vérifications s'il y a possibilité d'instaurer un nouveau régime de subventions.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2023-07-267**

**15.2 - Résolution pour désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec l'Association du baseball mineur de la région d'Acton - Édition 2023.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Baseball mineur de la région d'Acton pour l'organisation et l'animation de baseball mineur, édition 2023;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Baseball mineur de la région d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**

**2023-07-268**

**16.1 - Offre de services - Programmation nouvel automate et interface d'opération à l'usine d'épuration.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale est en œuvre pour la mise à jour des équipements de contrôle et requiert les services de programmation de nouvel automate, interface d'opération local et SCADA centralisé pour son usine d'épuration;

Attendu que les nouveaux équipements nécessitent une nouvelle programmation complète et fonctionnelle pour permettre l'opération de l'usine;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De mandater la firme EXP pour la programmation d'un nouvel automate et interface d'opération à l'usine d'épuration selon l'offre de services datée du 7 juin 2023;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 20 800 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 à la firme EXP ;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 0.75\$/km par visite, incluant le kilométrage et les repas, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 à la firme EXP ;

De financer cette dépense à même les surplus libres;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**17 - Dépôt d'une lettre du Service incendies.**

Dépôt d'une lettre de remerciement du Service incendie.

**Le conseil en prend acte.**

**18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**19 - VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

**20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 07.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 07.

**21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et sept minutes (20;07).

---

Éric Charbonneau  
Maire

---

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Renée Lajoie, trésorière adjointe, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

---

Renée Lajoie  
Trésorière adjointe

---

Date